

Résolution présentée par la délégation du

Palaos

Thème Agenda 2030 pour le développement durable

Concerne Pêche industrielle, destruction de la biodiversité marine

L'Assemblée Générale,

Alarmée par le fait que la pêche industrielle intensive détruit la biodiversité marine, ce qui a engendré, chez les cent premières entreprises, 108 milliards de dollars en revenus en 2019, selon la FAO 58% des stocks de poissons sont exploités au maximum,

Relevant que le Palaos faisait partie des premiers pays à signer le Traité mondial pour les océans, afin de protéger la haute mer qui représente environ 60% des océans et qui est un instrument juridiquement contraignant en ce qui concerne la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité maritime dans les hautes mers,

Déplorant que les navires-usines, plus particulièrement d'entreprises chinoise, ont poussé plus de 100 espèces marines à disparaître à cause de la surpêche ainsi que la destruction des fonds marins, actuellement, 1500 espèces sont menacées d'extinction à cause de la destruction de leur habitat notamment, et cela implique des conséquences à l'échelle mondiale, car les océans nous nourrissent, régulent notre climat et produisent la majeure partie de l'oxygène que nous respirons,

Soulignant que la pêche intensive n'a aucun intérêt économique sur le long terme, car en détruisant la biodiversité marine, elle économise le stock de poisson ce qui nuira au commerce et empêchera d'obtenir un gain économique,

Constatant que l'agenda 2030 envisage un monde industriel respectueux de l'environnement et donc de la biodiversité marine demandant l'emploi des ressources naturelles de manière rationnelle, nous conduisant au besoin de réguler et surveiller la pêche industrielle,

Propose de modifier la convention du droit de la mer afin d'agrandir les zones économiques exclusives (ZEE) pour que les navires-usines détruisent moins de biodiversité marine et que les pays qui vivent de la pêche puissent continuer leurs activités ;

- de donner un statut juridique aux océans et les reconnaître comme une entité juridique, réduirait la pêche industrielle grâce à l'application de lois et de règlements contraignants. Cela permettrait de poser des obligations aux États et aux entreprises pour préserver l'écosystème marin ;
- de mettre en place des brigades qui seraient subventionnées par les états-membres pour : vérifier le respect des zones de la haute mer, la condition humaine sur les navires de pêche et pouvoir saisir les bateaux en cas de non-respect de ces règles, à la place de devoir les coulés sur place ce qui pollue davantage.

Le texte français fait foi